

# Séance ordinaire du 14 juillet 2008



2008-07  
151

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce lundi quatorzième (14e) jour de juillet 2008 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy  
Siège # 2 M. Richard Morin  
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly  
Siège # 5 M. Claude Grondin  
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

## **1 - OUVERTURE DE LA SESSION :**

Après la vérification du quorum, la mairesse invite le conseiller au siège no 3, M Normand Pouliot, à réciter la prière d'usage et elle procède à l'ouverture de la session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

### **2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :**

2008-07  
152

### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès verbaux
  - 4.1 - Session régulière du 9 juin 2008
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
  - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène - recyclage
  - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

7.2 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

8 - Sécurité publique

8.1 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues, en juin 2008

8.2 - Comité de sécurité incendie, engagement des dépenses de juillet 2008

8.3 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

9 - Travaux publics - aqueducs - égouts

9.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité des travaux publics

9.2 - Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

9.3 - Rapport de la lecture du niveau des boues aux bassins d'épuration

9.4 - Permis d'évènements spéciaux

9.5 - Rapport du partage de facturation (8ème Rue Est)

9.6 - Soumission asphaltage

10 - Loisirs- tourisme

10.1 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant

10.2 - (Village-relais) Dépôt du plan de travail pour les mois de juin et juillet 2008

10.3 - (Village-relais) Dépôt du plan d'action auprès des commerçants

10.4 - (Village-relais) Offre de service de Teknika HBA Inc

11 - Urbanisme développement du territoire

11.1 - Depot du proces verbal de la reunion tenue le 26 mai 2008

11.2 - Reconnaissance d'îlots déstructurés

11.3 - Demande de dérogation

11.4 - Règlement 348-2004 concernant les piscines résidentielles

11.5 - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 373-2007

12 - Finances-gestion des services

12.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité de finances

12.02 - Comptes du mois de juin 2008

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juin 2008

12.04 - Engagements du mois de juillet 2008

12.05 - Rapport des heures en banque au 28 juin 2008

13 - Législation

13.1 - Avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine session, du règlement no 395-2008, modifiant le règlement 386-2007 permettant la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux

13.2 - Avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine session, du règlement no 396-2008 modifiant le règlement 348-2004 concernant les piscines résidentielles

14 - DIVERS

14.1 - Désignation d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2008 et mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la M.R.C.

14.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale

14.3 - Suivi conseil sans papier

15 - Deuxième période de questions

16 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

## **04 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**2008-07  
153**

#### **04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2008**

##### **4.1 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2008 :**

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 9 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 9 juin 2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité en y apportant les corrections suivantes:

9.3 Lancement des travaux 8e rue Est / Domaine

A) La résolution 2008-06-134 est renommée : 2008-06-134-A

B) La résolution 2008-06-134-B est ajoutée et sera formulée comme suit:

Attendu l'information de disponibilité de fonds aux programmes FIMR et PIQM

Attendu qu'une partie de ces fonds pourraient être attribués au volet "Développement industriel " et les travaux de prolongement de réseaux y être considérés admissibles.

Attendu que ce conseil souhaite explorer toutes les opportunités afin de réduire l'impact fiscal du projet auprès des contribuables.

Il est proposé par M. Claude Grondin appuyé de M. Richard Fluet et unanimement résolu de mandater la firme Génivar inc., ingénieurs conseils afin de:

- Préparer et déposer au nom de la municipalité La Guadeloupe une demande de subvention, couvrant les travaux de prolongement des réseaux sur la 8e rue Est jusqu'au Domaine La Guadeloupe,

Il est également unanimement résolu de confirmer au Ministère des affaires municipales et des régions du Québec l'engagement de la municipalité de La Guadeloupe à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée unanimement.

## **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :**

#### **06 - CORRESPONDANCE**

#### **6 - CORRESPONDANCE:**

##### **06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES**

#### **6.1 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :**

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juillet 2008. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

#### **07 - HYGIÈNE - RECYCLAGE**

#### **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :**

##### **07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

#### **7.1 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :**

La mairesse dépose le rapport de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminé au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de juin 2008 est de 38.86 T.M./ 4 semaines;
  - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2008 est de 886 tonnes métriques, soit une moyenne de 73,84 T.M. par mois.

##### **07.02 - PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **7.2 - PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES:**

Dépôt d'un avis du ministère de l'Environnement à l'effet que la municipalité recevra une première tranche de subvention , pour l'exercice 2008, d'un montant de 5 766,07 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

### **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**2008-07  
154**

#### **08.01 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES, EN JUIN 2008**

##### **8.1 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUIN 2008 :**

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'accepter les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2008 pour un montant de 12 127.82 \$.

Adoptée unanimement.

**2008-07  
155**

#### **08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES DE JUILLET 2008**

##### **8.2 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES DE JUILLET 2008 :**

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des engagements de dépenses du mois de juillet 2008 par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accepter les engagements du mois de juillet 2008 reliés au service d'incendie, au montant de 7 625 \$.

Adoptée unanimement.

**2008-07  
156**

#### **08.03 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE**

##### **8.3 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:**

Dépôt par le directeur général du procès-verbal d'une réunion tenue mercredi 4 juin 2008, à 19.00hrs, par les membres du Comité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion, du Comité incendie, tenue le 4 juin dernier et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

## **09 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS**

### **9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :**

#### **09.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.1 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:**

Dépôt par le directeur général du procès-verbal d'une réunion tenue mardi le 8 juillet 2008, à 19.00hrs, par les membres du Comité des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 juillet dernier du Comité des travaux publics et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

#### **09.02 - SUBVENTION-AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

#### **9.2 - SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :**

Dépôt, par le directeur général, d'une correspondance du ministère des Transports annonçant le versement, à la municipalité, d'une subvention maximade de 5 000 \$, pour l'amélioration de la 11e Rue Ouest, des 17e et 18e Rue Est et de la 26e Avenue.

#### **09.03 - RAPPORT DE LA LECTURE DU NIVEAU DES BOUES AUX BASSINS D'ÉPURATION**

#### **9.3 - RAPPORT DE LA LECTURE DU NIVEAU DES BOUES AUX BASSINS D'ÉPURATION :**

Le directeur général dépose le rapport, de la lecture du niveau de boues bassins d'épuration, effectué par M. Yves Robert, représentant de Envirotech Enr.

2008-07  
157

#### **09.04 - PERMIS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

#### **9.4 - PERMIS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX;**

Attendu que le conseil municipal est régulièrement sollicité afin d'autoriser des activités ou des événements spéciaux entraînant la fermeture temporaire d'une ou de plusieurs rues.

Attendu que les demandes concernent majoritairement des activités touchant à la fois les routes numérotées sous la juridiction du ministère des Transports et les rues municipales.

Attendu la formulation de l'article 4.13 du règlement 387-2007 sur la circulation et le stationnement des véhicules moteur, à savoir:

4.13 PARADE, PARTICIPATION, PROCESSION, DÉMONSTRATION

Il est interdit d'organiser ou de participer à une parade, à une démonstration ou à une procession qui est susceptible de nuire, de gêner ou d'entraver la circulation des véhicules sur un chemin public. /75 \$

Cette disposition ne s'applique pas lorsque la parade, la procession ou la démonstration a été autorisée par le directeur général de la Municipalité et qu'elle se déroule conformément aux conditions et restrictions de l'autorisation.

Attendu que la municipalité ne dispose d'aucun formulaire permettant aux demandeurs de décrire exactement la nature de l'activité, les mesures de sécurité, la couverture d'assurance responsabilité y incluant une couverture à l'encontre des recours envers la municipalité.

Attendu qu'il y a lieu de préciser et de faire connaître aux citoyens les conditions et restrictions liées à cette autorisation.

Attendu que dans tous les cas où l'activité utilise l'emprise du ministère des Transports un formulaire doit être complété et transmis à ce ministère pour autorisation.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement que:

La municipalité de La Guadeloupe mandate le directeur général et le comité de sécurité publique afin de préparer un formulaire de demande d'autorisation d'évènements spéciaux.

Jusqu'à adoption définitive par ce conseil que le formulaire du ministère des Transports soit utilisé en y omettant l'obligation de publication de l'activité, de son tracé et de son horaire, dans un journal local.

Adoptée unanimement.

**2008-07  
158**

## **09.05 - RAPPORT DU PARTAGE DE FACTURATION (8ÈME RUE EST)**

### **9.5 - RAPPORT DU PARTAGE DE FACTURATION (8ÈME RUE EST) :**

Attendu le scénario initial de répartition des coûts adopté au règlement 392-2008, étant l'annexe B du règlement décrétant des travaux de prolongement du réseau des services publics sur la 8e rue Est sur une distance approximative de 1 km.

Attendu les assemblées de consultation et les rencontres avec les propriétaires en façade des travaux afin de mieux préciser la nature et la localisation des travaux.

Attendu que le comité des travaux publics propose des ajustements à l'annexe B du règlement 392-2008, tout en maintenant la structure d'ensemble, afin de tenir compte des particularités environnementales et de l'utilisation des terrains.

En conséquence

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par M. Richard Fluet et unanimement résolu d'adopter les ajustements à l'annexe B du règlement 392-2008 à savoir:

a) Mme Cécile Couture: 7291-21-9160

- Réduire la facturation de branchement à 750\$ (service d'égouts)

b) Boulanger Renaud: 7290-39-0409

- Corriger la façade à 16.54 mètres
- Ajouter une facturation complète pour branchement de services

- 750\$ aqueduc + 750\$ égouts sanitaire
- c) Lessard Daniel: 7291-60-6085
- Facturer un seul branchement de services
    - 750\$ aqueduc + 750\$ égouts sanitaire
- d) Transport Poulin: 7390-09-0921
- Refuser sa demande de fourniture gratuite du service d'aqueduc en vertu du contrat de cession de terrain pour l'aménagement du puits Poulin (si l'opération du puits faisait en sorte que le puits de Transport Poulin venait à manquer d'eau).
  - Couvrir les coûts de fourniture et d'installation d'équipements supplémentaires afin de pouvoir brancher cet immeuble au réseau d'égouts sanitaire. (estimation à 3,500\$).
  - Signer une entente d'entretien à long terme de ces équipements.
- e) Martin Couture & Cindy Lachance: 7291-82-6207
- Déboursier les coûts de préparation et d'enregistrement d'une servitude temporaire de travaux et d'une servitude permanente de conduites d'aqueduc et d'égouts.
    - Verser aux propriétaires, au moment de la signature de la servitude, un montant de 1500 \$ à titre de dédommagement.
- f) SBI inc : 7291-11-3189
- Corriger la façade 87 mètres : + 37 mètres
- g) Labonté Dominique: 7391-00-3774
- Retirer cet immeuble du plan des travaux puisque
    - son raccordement obligerait que les conduites traversent deux(2) ruisseaux
    - l'immeuble est situé dans une zone instable et inondable.
  - Ne pas inclure cet immeuble dans la répartition des coûts en façade (taxe de secteur)
- h) Boulanger Mario, P.H. Quirion, Sylvie St-Pierre
- La municipalité accepte de fournir des déblais non-réutilisables dans le cadre des travaux. La disponibilité des déblais n'est pas garantie. Elle est fonction de la proximité des travaux et du volume disponible.

2008-07  
159

## 09.06 - SOUMISSION ASPHALTAGE

### 9.6 - SOUMISSION ASPHALTAGE:

Ouverture des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation relatif au projet d'asphaltage de la piste cyclable et d'autres infrastructures municipales, se terminant le 14 juillet 2008, 12.00 hrs.

**Pavages Sartigan :**

Niveler et compacter la pierre 0-3/4 fournie par la municipalité avant la pose d'asphalte. **Prix: TM 116.50\$ \$**

Pour réparation de différentes rues au râteau. **Prix: TM 240.95 \$**

Beavers environ 20 000\$ d'asphalte. **Prix TM: 142.00 \$**

**Pavages Jean Luc Roy Inc.:**

Niveler et compacter la pierre 0-3/4 fournie par la municipalité avant la pose d'asphalte. **Prix: TM 115.25 \$**

Pour réparation de différentes rues au râteau. **Prix: TM 238.50 \$**

Beavers environ 20 000\$ d'asphalte. **Prix TM: 139.00 \$**

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement de retenir le plus bas soumissionnaire conforme à savoir:

- Pavages Jean Luc Roy

Adoptée unanimement.

**10 - LOISIRS- TOURISME**

**10 - LOISIRS - TOURISME :**

**10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT**

**10.1 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :**

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de juin et rapport prévisionnel du mois de juillet préparé par la directrice en loisirs.

**10.02 - (VILLAGE-RELAIS) DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2008**

**10.2 - (VILLAGE-RELAIS) DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL POUR LES MOIS DE JUIN-JUILLET 2008 :**

Document déposé.

**10.03 - (VILLAGE-RELAIS) DÉPÔT DU PLAN D'ACTION AUPRÈS DES COMMERÇANTS**

**10.3 - (VILLAGE-RELAIS) DÉPÔT DU PLAN D'ACTION AUPRÈS DES COMMERÇANTS:**

Document déposé

2008-07  
160

**10.04 - (VILLAGE-RELAIS) OFFRE DE SERVICE DE TEKNIKA HBA INC**

**10.4- (VILLAGE-RELAIS) OFFRE DE SERVICE DE TEKNIKA:**

Présentation de l'offre de service, faite par M. Pierre Arnoux, urbaniste chargé de projet pour Teknika HBA inc., concernant le plan d'aménagement des portes d'entrée de l'agglomération.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement de confier le mandat de préparation d'un plan d'aménagement des portes d'entrée de l'agglomération, au montant total avant taxe de 12 840 \$, à la firme Teknika HBA inc.

Adoptée unanimement,

**11 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
**11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

**2008-07**  
**161**

**11.01 - DEPOT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION TENUE LE 26 MAI 2008**

**11.1 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue le 26 mai 2008.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 mai dernier du comité d'urbanisme et des recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2008-07**  
**162**

**11.02 - RECONNAISSANCE D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

**11.2 - RECONNAISSANCE D' ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'effectuer une demande de changement au plan de zonage de la municipalité et à son règlement 273-2007 afin d'y reconnaître des îlots déstructurés. Les secteurs qui figurent plus bas seront partis de la demande.

Attendu que le comité a de bonnes raisons de croire que ces modifications seraient profitables à notre municipalité. Les entrées et sorties de village sur les routes numérotées (# 108 et # 269) constitueraient des sites d'implantation résidentiel pour les contribuables ne désirant pas demeurer dans le périmètre urbain. L'impact sur l'agriculture, en termes de superficie, n'y serait pas important.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement;

Que la municipalité entreprenne des démarches auprès de la CPTA et de la MRC Beauce Sartigan visant la modification du plan de zonage et du règlement d'urbanisme afin d'y inclure les îlots déstructurés suivants:

- a) Route # 108 vers St-Ephrem jusqu'à la route 269;
- b) La partie comprenant 3 terrains à l'intersection de la route 108 et 269, c'est-à-dire, le 1563 14ème avenue lot 35A, le 1581, 36ème rue Ouest, lot 35B et le 1631, 36ème rue Ouest lot P-5-B rang 8 (Serres Beauséjour);
- c) Appuyant par la même occasion le projet, de M. Marc André Poulin, qui représente une demande de construction résidentielle sur le lot 35B ;
- d) Uniformisation de la 26ème avenue dont 1 côté est zoné vert et l'autre côté zoné blanc. Il est recommandé de spécifier, le changement de zonage, en regard des parties comprises entre la rivière le Bras et la 26ème.

e) Partie de la 25<sup>ème</sup> avenue, à partir de la 4<sup>ème</sup> rue Est, les terrains longeant la 25<sup>ème</sup> avenue jusqu'à la propriété de M. Emmanuel Garant au 735, 25<sup>ème</sup> avenue (lots 25 & 26);

- Les autres secteurs identifiés sont constitués d'immeubles où il ne se fait plus de production agricole et qui pourraient être utilisés à des fins résidentielles.

Adoptée unanimement

**2008-07  
163**

### **11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION**

#### **11.3- DEMANDE DE DÉROGATION**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Mme Yvonne Dubord

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme en vient à la conclusion:  
Après étude de la demande le conseil municipal en est venu à une conclusion :

- que la partie du solarium déjà existant deviendra partie intégrante du bâtiment sur 2 étages ;
- que cet agrandissement ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement; d'approuver la demande de dérogation mineure de Mme Yvonne Dubord, portant le numéro .2008-07-163 tel que présentée.

Adoptée unanimement

**2008-07  
164**

### **11.04 - RÈGLEMENT 348-2004 CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

#### **11.4- RÈGLEMENT 348-2004 CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

Attendu que le comité d'urbanisme recommande à la municipalité de tenir une campagne de sensibilisation auprès des citoyens, concernant le respect du règlement municipal pour l'installation sécuritaire de piscine.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement que le conseil municipal autorise:

- L'engagement de Mme Suzie Wang Bégin afin vérifier et de mettre à jour la base de données municipales sur les piscines résidentielles.
- À cette fin qu'une visite systématique de toutes les propriétés disposant de piscines résidentielles soient réalisées, avec photographies des installations, entre le 14 juillet 2008 et le 1er août 2008.

Adoptée unanimement.

**2008-07  
165**

### **11.05 - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 373-2007**

#### **11.5 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 373-2007**

Attendu la procédure de modification du schéma d'aménagement de la MRC Beauce Sartigan concernant le remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire;

Attendu qu'il y lieu de maintenir une cohérence de contenu entre le schéma et la réglementation locale;

En conséquence

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 373-2007 de la municipalité La Guadeloupe, à savoir:

### **ARTICLE 1**

L'article 3.5.2 est remplacé par l'article 3.5.2 suivant:

#### **3.5.2 Remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire**

##### **3.5.2.1 Remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis**

###### **a) Dans une zone résidentielle:**

Dans une zone résidentielle, un usage commercial dérogatoire protégé par droit acquis peut être remplacé par un autre usage commercial autorisé au règlement de zonage dans une zone Ca-700

###### **b) Dans une zone agro-forestière:**

Dans une zone agro-forestière, les usages dérogatoires protégés par droits acquis peuvent être remplacés par les usages suivants:

- par un usage résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment utilisé à une fin autre qu'agricole et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA);
- par un usage commercial ou de service à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à ces fins ou à des fins industrielles et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA);
- par un usage industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à cette fin et bénéficiant de droits acquis (art 101 LPTAA)

###### **c) Dans un îlot déstructuré:**

Dans un îlot déstructuré, un usage dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un des usages suivants:

- par un usage commercial, de services ou industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à ces fins bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA). Tous ces usages peuvent être remplacés par un usage résidentiel (maximum 2 logements). Par ailleurs, un usage industriel peut être remplacé par un usage commercial mais l'inverse est prohibé.

##### **3.5.2.2 Remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis:**

Une construction dont l'implantation est dérogatoire peut être remplacée, si toutes les conditions suivantes sont respectées:

- Le remplacement respecte le présent règlement, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de construction;
- Le remplacement est complété dans les 12 mois suivant la demande de permis;
- L'implantation est identique ou modifiée de façon à diminuer les dérogations;
- Le remplacement n'engendre aucune dérogation supplémentaire;

## **ARTICLE 2**

L'article 3.5.3 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante:

a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement (ou sur une superficie bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation consentie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

## **ARTICLE 3**

L'article 3.5.5 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante:

a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement ( ou sur une superficie bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation consentie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

### **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

#### **12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :**

**2008-07  
166**

#### **12.01 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DE FINANCES**

##### **12.1 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES :**

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion des membres du comité de finances tenue le 10 juillet 2008 et il en commente le contenu;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du comité des finances et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2008-07  
167**

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2008**

##### **12.2 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2008 :**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Quelques questions sont posées par des élus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyée par M. Richard Morin et résolu unanimement que les comptes du mois de juin 2008, montant total de 415,833.95\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil.

Ventilation du déboursé :

- Comptes payés 204,589.32 \$
- Comptes à payer 20,634.63\$
- Salaires nets versés 11,150.45\$

- Remises d'employeur 179,459.55\$

Adoptée unanimement.

#### **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2008**

#### **12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2008 :**

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juin 2008.

2008-07  
168

#### **12.04 - ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2008**

#### **12.4 - ENGAGEMENT DU MOIS DE JUILLET 2008 :**

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2008 pour un montant total de 66 550 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

#### **12.05 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 28 JUIN 2008**

#### **12.5 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 28 JUIN 2008 :**

Dépôt du rapport des heures en banque des employé-e-s de la municipalité au 28 juin 2008.

#### **13 - LÉGISLATION**

#### **13 - LÉGISLATION :**

#### **13.01 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 395-2008, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2007 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAINS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

#### **13.1 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 395-2008, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2007 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX:**

Le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil du règlement 395-2008, modifiant le règlement 386-2007 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Une demande de dispense de lecture est également faite.

#### **13.02 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 396-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 348-2004 CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

#### **13.2 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 396-2008, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 348-2004 CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES:**

Le conseiller au siège no 5, M. Claude Grondin, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil du règlement 396-2008, modifiant le règlement 348-2004 concernant les piscines résidentielles.

Une demande de dispense de lecture est également faite.

#### **14 - DIVERS**

##### **14- DIVERS :**

texte ici

**2008-07  
169**

##### **14.01 - DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2008 ET MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA M.R.C.**

##### **14.1 - DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2008 ET MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA M.R.C. :**

Attendu la politique de rotation du mandat de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement de mandater le conseiller au siège 2 M. Richard Morin comme maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2008;

Il est de plus résolu de désigner Monsieur Richard Morin à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale.

##### **14.02 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

##### **14.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE:**

Le directeur général rappelle à la population que le bureau municipal sera fermé durant les deux dernières semaines de juillet 2008, en raison de la période des vacances des employé-e-s, soit du 18 juillet au 1er août inclusivement.

##### **14.03 - SUIVI CONSEIL SANS PAPIER**

##### **14.3 - SUIVI CONSEIL SANS PAPIER:**

Le directeur général annonce aux élus que le travail, concernant le conseil sans papier, sur le site web est pratiquement terminé. Certains des élus, ceux qui possèdent un ordinateur personnel et ont accès à l'internet, ont déjà eu le loisir d'aller visualiser le travail accompli. Il y aura présentation, pour les élus, du programme conseil sans papier le 27 août, 2008 à 19h30.

##### **15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**2008-07  
170**

##### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

##### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :**

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20:50hrs

---

Huguette Plante, mairesse

---

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.